



COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 17 mai 2016

SDIS 62 : Notre collègue harcelé et discriminé a mis fin à ses jours

A l'heure où nous écrivons ces mots, c'est la colère qui nous anime. La colère face à l'incapacité d'un SDIS à faire face à des pratiques managériales autoritaristes qui gangrènent l'établissement depuis des années...

Il y a eu l'affaire de notre collègue officier-supérieur que le SDIS a tenté de faire passer pour suicidaire-aliéné, celle de notre collègue PATS du service RH qui s'est jeté sous un train en 2009, l'affaire du Docteur Maille que la hiérarchie s'est engagée à protéger dans une démarche jusque-boutiste alors que les faits étaient avérés, l'affaire d'une FI qui avait pour but de faire tomber certains personnels pourtant professionnels mais jugés trop engagés par leur hiérarchie... La cible principale : le chef de groupement, et tant pis pour les dommages collatéraux !

Et c'est un nouveau drame qui s'est joué il y a quelques jours parmi les agents du SDIS 62. Notre collègue David D. s'est donné la mort.

Il s'est donné la mort après des années de combat face à une hiérarchie qui s'est évertuée à faire passer notre collègue pour un instable. Parce qu'il avait été désigné comme porte-parole d'une équipe en souffrance au sein du CIS de Arras, il était devenu l'ennemi de son ex-chef de centre et de son chef de groupement sous couvert du Directeur... Les nombreux comptes-rendus hiérarchiques parlent d'eux-mêmes.

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

Sanction disciplinaire, mutation vivement recommandée, refus du Directeur (malgré l'avis favorable du chef de centre) de lui décerner la médaille d'honneur des 20 ans de sapeur-pompier, sa hiérarchie s'est même permis de dresser un portrait de notre collègue dont les compétences incombent à un médecin.

David avait osé déposer plainte en pensant ainsi mettre fin à toutes les formes d'acharnement dont il était victime...

Malgré cette souffrance, dénoncée à de multiples reprises par le Syndicat autonome départemental, la Direction comme les élus qui se sont succédé, n'ont choisi qu'une seule voie : **celle de la répression.**

Les risques psycho-sociaux n'intéressent pas le SDIS 62 qui se positionne dans un déni total envers les agents qui souffrent. Un SDIS dirigé par le Premier directeur des SDIS de France (Président de l'ANSDIS - association des Directeurs des SDIS) a qui nous décernons le bonnet d'âne en matière de prévention et prise en charge des risques psycho-sociaux. Sous l'œil d'un président de CASDIS, qui par son mutisme, cautionne de tels agissements... inacceptables !

Nous les condamnons et vous devez les combattre ! Intensifiez votre engagement pour lutter contre ces pratiques d'un autre temps !

Nous avons saisi le Ministre de l'Intérieur, afin qu'il puisse enfin faire la lumière non seulement sur la manière dont notre collègue a été traité pendant des années mais également sur les déficiences managériales qui conduisent les agents à des décisions irréversibles pour mettre fin à leur détresse.

Nous n'attendrons pas que le bilan s'alourdisse.

***Construire ensemble, défendre vos droits :
L'engagement AUTONOME***